

**SÉANCE DU 6 JUIN 2018**

---

**DÉCISION N° 2018 / 44 / CONSULT\_CITOY\_EUROP/ 1**

---

**MISSION DE CONSEIL DU SECRÉTARIAT GÉNÉRAL  
AUX CONSULTATIONS CITOYENNES SUR L'EUROPE**

**La Commission nationale du débat public,**

- vu le code de l'environnement en son article L121-1,
- vu la lettre de mission de Madame Nathalie LOISEAU, Ministre chargée des Affaires européennes du 17 mai 2018,

Considérant que :

- la Commission a pour mission d'émettre tous avis et recommandations à caractère général ou méthodologique de nature à favoriser et développer la participation du public,
- la mission de conseil confiée par Madame la ministre à Madame la Présidente de la CNDP relève bien d'une mission de conseil, d'avis et de recommandations,

après en avoir délibéré,

**DÉCIDE :**

**Article 1 :**

La Commission accepte la mission de conseil auprès du secrétariat général aux consultations citoyennes sur l'europe qui est confiée à sa Présidente et en délègue la réalisation opérationnelle à Madame Ilaria CASILLO, Vice-présidente de la Commission nationale du débat public.

La Présidente,



Chantal JOUANNO